

## Chiffres clés

Office de Tourisme des Combrailles  
créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010

Obtention de la marque Qualité  
Tourisme® en décembre 2013 puis  
en juillet 2017

Classé en catégorie III en janvier  
2013, puis en catégorie I de janvier  
2014 à janvier 2019

**12 000** clients renseignés en  
moyenne par an

### Territoire :

Les Combrailles : Chavanon Com-  
brailles et Volcans, Combrailles Sioule et  
Morge, Pays de St-Eloy

99 communes

### Gouvernance :

Sous statut d'EPIC  
Comité de direction composé de  
16 élus et 11 prestataires.  
Président : Bruno Llinarès  
Vice-Pts : Sylvain Lelièvre et Michel  
Portier

**Partenaires** : 278 prestations en  
2021

**Salariés OTC** : 6,67 ETP\* en 2020  
et 6,83 ETP\* en 2021

**Retombées économiques du  
tourisme** (source METT) :

59 360 000 €

\* Equivalent Temps Plein

## Services aux partenaires

### INFORMATIONS

La documentation touristique est distribuée au  
printemps chaque année pour avoir des informa-  
tions touristiques à jour

@ **Evelyne Céroni**  
evelyne.ceroni@tourisme-combrailles.fr

Les **WIDGETS APIDAE** sont des modules à insérer  
sur votre site internet pour avoir toujours des  
informations à jour sur le périmètre que vous  
voulez pour :

les hébergements,  
les restaurants,  
les équipements (sentiers de randonnées, aire  
de pique-nique, base de loisirs, etc)  
l'agenda des animations

@ **Adrien Juillet**  
adrien.juillet@tourisme-combrailles.fr

### VALORISATION ET PARTAGE

**Valorisation** de nos partenaires :

- > sur nos éditions Destination Combrailles
- > sur notre site internet
- > auprès de la presse
- > sur les réseaux sociaux

**Partage d'informations** via les newsletters  
mensuelles (actualités, informations et  
agenda des animations) et via le groupe  
Facebook « Combrailles Tourisme Pro »

**Partage de connaissances** et professionnali-  
sation à travers le programme des Rendez-  
Vous du Tourisme en Combrailles

@ **Marie Lépissier**  
marie.lepissier@tourisme-combrailles.fr

### RESEAUX SOCIAUX

L'Office de Tourisme des Com-  
brailles promeut le territoire des  
Combrailles par le biais de 3 ré-  
seaux sociaux : Facebook, Insta-  
gram et YouTube

#### #DestinationCombrailles

Utilisez, vous aussi, cet hashtag  
pour être repartagé sur nos dif-  
férents comptes, et diffusez-le  
pour que les Combrailles rayon-  
nent toujours plus !

@ **Adrien Juillet**  
adrien.juillet@tourisme-  
combrailles.fr

### PRODUITS A VENDRE

Fiches randonnée, fiches patri-  
moine, cartes postales, kit de  
découverte Experts Nature sont  
des produits créés par l'OTC que  
vous pouvez revendre tout en  
ayant une marge.

@ **Eva Glasziou**  
eva.glasziou@tourisme-  
combrailles.fr

### PHOTOS ET VIDEOS

Des centaines de photo haute  
définition sont à votre disposi-  
tion. 8 vidéos pour faire découvrir  
les Combrailles

@ **Marie Lépissier**  
marie.lepissier@tourisme-  
combrailles.fr

### VOS PROJETS

Nous vous accompagnons pour la création de votre projet touristique en vous four-  
nissant des conseils, en venant sur le terrain, en enregistrant les informations sur la  
base de données régionale APIDAE, en créant les liens avec les bons interlocuteurs, ...

## A votre service



Guénaël ANDRÉ, activités de pleine nature et conseiller en séjour

Evelyne CÉRONI, accueil- information et conseillère en séjour



Eva GLASZIOU, animation et relation prestataires et conseillère en séjour



Adrien JULLET et Mélanie MISTA, animation numérique et conseillers en séjour



Marie LÉPISSIER, directrice

Florence SAVOLDELLI, secrétaire-comptable



## Encarts publicitaires (réservés aux partenaires)

Carte touristique : 7,6 (l) x 6,3 (H) cm - 150 €

Guide touristique : 13,2 (l) x 8 (H) cm - 175 €

Carte pêche : 7,6 (l) x 6,3 (H) cm - 125 €

## Comment faire ?



Compléter le bulletin de partenariat avec vos coordonnées, le choix de votre ou vos activités, et votre signature.

- Si vous avez plusieurs activités, opter pour le pack multi prestation et noter leurs noms.
- Si votre activité est hors Combrailles, ajouter 50 €
- Et si vous souhaitez prendre un ou plusieurs encarts publicitaires, cocher les cases selon votre choix



Envoyer le bulletin avec votre règlement à l'Office de Tourisme des Combrailles ou le déposer dans un bureau de

tourisme (Pontgibaud, Les Ancizes-comps, St-Gervais-d'Auvergne)

1 reçu vous sera envoyé par mail sur demande

Pour toutes questions sur le partenariat :  
Eva Glasziou - [eva.glasziou@tourisme-combrailles.fr](mailto:eva.glasziou@tourisme-combrailles.fr)

Pour toutes questions sur le règlement :  
Florence Savoldelli - [florence.savoldelli@tourisme-combrailles.fr](mailto:florence.savoldelli@tourisme-combrailles.fr)

Ou au 04 73 85 80 94

### Conditions générales de vente :

Les présentes conditions générales de partenariat s'appliquent à la vente des espaces publicitaires sur les différentes éditions de l'Office de Tourisme des Combrailles.

**Fonctionnement :** Vous devrez fournir votre encart publicitaire selon les modalités demandées pour votre activité et respecter les dates limites, précisées dans le courriel d'accompagnement. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de créer votre annonce, sans préjudice de votre part. Un Bon à tirer (BAT) vous sera alors envoyé. Aucune correction ne pourra être prise en compte au-delà des délais imposés. Les annonces créées par notre éditeur restent sa propriété.

**Limite :** L'Office de Tourisme des Combrailles étudie votre demande en fonction des professions réglementées, de la pertinence et de la nature de l'activité touristique, de la localisation et de l'implication dans la vie économique de la région.

**Règlement :** Tout bon de commande reçu sans règlement ne sera pas pris en compte. Nous acceptons les règlements par chèque ou espèce. Votre chèque doit être libellé au nom du Trésor Public.

**Responsabilité :** Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'office de tourisme à la suite de la non-parution d'une annonce ou de la parution avec une erreur.

**Annulation - Cession du contrat :** En cas de dépôt de bilan ou de cessation d'activité entre la signature du bon de commande et l'impression, le partenaire devra nous prévenir par courrier ou courriel. Aucun montant ne pourra être remboursé après l'impression des éditions.